Protocole

La Courbe 2020

Préambule

Ce protocole s'appuie sur les directives et les préconisations sanitaires émises par le gouvernement et ses structures représentantes et les décisions prises par le Conseil d'Administration de l'association. Il n'est pas définitif et peut-être actualisé en fonction des réalités du terrain et des évolutions règlementaires.

Le contexte défini par le Conseil d'Administration de l'association est de tendre vers l'accueil d'un maximum d'enfants, en respectant au mieux les préconisations sanitaires en vigueur, et en proposant des accueils de qualité malgré le contexte particulier.

Pour permettre cela, un certain nombre d'ajustements ont été effectués parmi lesquels :

- Mise en place d'un fonctionnement permettant la distanciation par groupes,
- Renforcement des équipes d'animations pour permettre ce fonctionnement par groupes,
- Renforcements matériels et installations de barnums.
- Adaptation des animations et de l'organisation de la vie quotidienne au cadre sanitaire en vigueur (gestes barrières et mesures d'hygiènes spécifiques),
- Réflexion pédagogique, et groupes d'échanges de pratiques, en équipes pour proposer un cadre de vacances le plus enthousiasmant et le plus serein possible dans ce contexte particulier (notamment avec une attention particulière quant aux ressentis de chacun),
- Annulation des sorties au profit d'intervenants in situ pour avoir la maîtrise du cadre,
- Adaptation des mesures d'inscriptions et de transports.

Chaque membre du personnel de l'ALG s'engage pleinement dans cette dynamique et nous tâcherons de veiller collectivement au respect le plus scrupuleux de ce protocole afin de préserver la santé* de tous et le bon déroulement du centre sur l'été.

*Définition de la santé selon l'OMS: La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Table des matières

| Préambule1 |
|--|
| Contexte du protocole |
| Effectifs et encadrement4 |
| Kit Animateur/personnel5 |
| Inscriptions et préalables6 |
| Gestes barrières et distanciation physique |
| Fonctionnement spécifique en équipe |
| Prise en charge enfant symptomatique |
| Suite à donner en cas d'enfant avéré positif au COVID-19 |
| Spécificités salarié ou adulte symptomatique et/ou positif |
| Accueil sur place |
| Transport |
| Transport : cas particuliers |
| Assistant sanitaire21 |
| Assistant de vie et loisirs |
| Fiche protocole : Repas |
| Activité avec les enfants |
| Contact direct ou indirect avec les enfants |
| Jeux d'eau |
| Entretien 27 |

Contexte du protocole

Le protocole et toutes les dispositions qui le composent ont pour but de protéger les équipes de l'Amicale Laïque, les enfants, et tous leurs entourages.

Règles de base

- Il y aura des restrictions quant au fonctionnement habituel de La Courbe (les enfants ne seront pas autorisés à circuler seuls au sein de La Courbe, les parents à rentrer, etc.),
- Il est important que chaque usager, enfant, parent ou responsable légal comprenne, respecte et nous accompagne à faire respecter ces règles sanitaires,
- Tout manquement volontaire et répété à ces règles pourraient entraîner un rappel à l'ordre de l'enfant et/ou de la famille pouvant aller jusqu'à l'exclusion,
- Les enfants en situation de handicap seront accueillis normalement sous réserve qu'ils ne mettent pas en danger les autres et/ou qu'ils ne se mettent pas en danger euxmêmes.

Informer, communiquer

- Les parents recevront toutes les informations nécessaires (extrait de protocole avec protocole définitif en ligne, règles d'inscriptions, règlement intérieurs, etc.) quant aux conditions d'accueils de leurs enfants,
- Les animateurs sont sensibilisés au besoin d'information et de rassurance régulière dont auront besoin les familles,
- Des affiches rappelant les gestes barrières sont installées à divers endroit du centre
- Des documents et temps d'informations seront faits en ce sens, avec une réflexion sur l'information régulière des enfants (du fait de l'arrivée régulière de nouveaux inscrits), tout en impliquant et/ou en évitant « d'assommer » les enfants présents plus régulièrement.

Risques psycho-affectifs

Une attention toute particulière doit être portée aux risques psycho-affectifs, que ce soit au regard des enfants ou des adultes :

- Prendre garde aux effets de ces mesures sur les enfants qui peuvent avoir des difficultés à vivre la distance imposée dans la relation à leurs pairs, aux adultes (notamment pour les plus jeunes), en situation de jeu, dans les freins que cela met à l'échange,
- Prendre garde à ses collègues, aux difficultés vécues et ressenties des uns et des autres quant à cette situation particulière, aux relations d'équipes spécifiques que cela impose, à la charge mentale lié à une forme de sur-vigilance.

Les équipes sont invitées à travailler sur des temps d'échanges et/ou d'expression sur le sujet avec les enfants et/ou en équipe pour libérer la parole, favoriser le partage et accompagner ce processus. L'association mettra en place des groupes d'échanges de pratiques avec l'association Coop'Hérons autour de temps de réunion estivaux.

Effectifs et encadrement

La constitution de base des effectifs et équipes a été réfléchie par rapport aux locaux (et/ou tentes) pour permettre des conditions d'accueils en toute sécurité quelles que soient les conditions climatiques.

Principes généraux

- Les activités devant être organisées par « petits » groupes, nous contituons des groupes de 16 à 36 selon leur âge. 36 enfants étant le maximum (pour se situer aux alentours de la taille d'un groupe « classe »),
- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil.

Effectifs maximums: 292 enfants

Maternels: 112 enfants maximum

- 3/4 ans: maximum 32 enfants → 2 groupes de 16,
- 5/6 ans: maximum 80 enfants → 2 groupes de 16, 2 groupes de 24.

Elémentaires: 120 enfants maximum

- 7/8 ans: maximum 72 enfants → 3 groupes de 24,
- 9/10 ans: maximum 48 enfants → 2 groupes de 24.

Pré-ados: 60 enfants maximum

- 11/12 ans: maximum 30 enfants → 1 groupe de 36,
- 13/15 ans: maximum 10 enfants → 1 groupe de 24.

Encadrement

Maternels:

- 1 directrice + 2 adjoint.e.s (1 par tranche d'âges faisant également office d'assistant.e.s sanitaires et de référents COVID-19),
- 15 animateurs + 3 aides animateurs : 1 animateur par groupe de 8 + 1 en renfort pour gérer les besoins spécifiques (piscines, etc.).

Elémentaires :

- 1 directeur + 2 adjoint.e.s (1 par tranche d'âges faisant également office d'assistant.e.s sanitaires et de référents COVID-19),
- 10 animateurs + 3 aides animateurs : 1 animateur par groupe de 10.

Elémentaires :

- 1 directeur + 1 adjoint faisant également office d'assistant.e.s sanitaires et de référents COVID-19 en juillet,
- 1 adjoint au directeur élémentaire en août,
- 1 animateur par groupe de 12 (5 en juillet, 4 en août).

En cas d'absence d'un animateur, un des animateurs spécifiques (escalade, V.T.T., ...) prendra sa place en encadrement (son activité sera de fait annulée ce jour-là)

Kit Animateur/personnel

Informations

En plus des informations habituelles (projets pédagogiques, règlement intérieur, documents d'informations, fiches activités, etc.), chaque membre du personnel aura à sa disposition :

- Ce protocole (détaillable au besoin sous forme de fiches),
- La note de service « protocole sanitaire »,
- Des notes informatives qui seront affichées dans tous les lieux stratégiques,
- Le matériel nécessaire à sa fonction en quantité suffisante.

En outre:

- Tous les personnels permanents de l'ALG ont été formés avec les Francas en amont de l'ouverture de La Courbe,
- Un temps spécifique aura lieu lors des réunions de préparation des vacances d'été.

Matériel

Chaque membre du personnel aura à sa disposition :

- Une dotation de masques suffisante pour le mois (min 3/jours),
- Un flacon de gel hydroalcoolique et un flacon de produit désinfectant (disponibles à proximité des salles d'activités et/ou dans des sacs « bananes » individuels),
- Un Talkie-Walkie pour faciliter la communication « distanciée » sur site.

Inscriptions et préalables

Inscriptions

Les modalités d'inscriptions sont revues pour tenir compte du caractère exceptionnel de la situation

- La démarche d'inscription de l'enfant doit être complète avant qu'une réservation ne puisse être ne puisse être enregistrée,
- La capacité d'accueil du centre de loisirs de La Courbe sera limitée en fonction des contraintes sanitaires. Concernant les jours où un enfant ne peut avoir de place, il est mis sur liste d'attente. Les places sur listes d'attentes sont attribuées :
 - En cas d'assouplissement des protocoles en vigueur et sous réserves de nos capacités d'encadrement,
 - En cas de désistement,
 - En cas d'absence non justifiée d'un enfant,
- Toute réservation doit avoir été confirmée par téléphone auprès de l'association. Un enfant ne figurant pas sur les listes d'appels des animateurs ne pourra en aucun cas être accepté.

Préalables

- Les parents s'engagent à vérifier la température de leur enfant avant la venue à La Courbe. Si la température est supérieure à 38°, l'enfant ne pourra être accueilli et les parents doivent contacter leur médecin traitant,
- Sauf exception, et sur décision de la direction de l'association ou de l'équipe de direction des séjours (directeurs et/ou adjoints), aucun parent ne sera admis dans les espaces d'activité des enfants,
- Les parents sont informés :
 - Des mesures spécifiques, de leur évolution,
 - O Du rôle qu'ils ont eux-mêmes à jouer dans le respect du protocole,
 - De la procédure lors de la survenue d'un cas,
- Ils s'engagent en outre à respecter le protocole et les gestes barrières en vigueur pour la protection de tous.

Répartitions par groupes

- Les répartitions par groupes sont faîtes par l'équipe du secrétariat avec la préoccupation de favoriser le moins de brassage possible (Selon diverses modalités ex : en privilégiant de mettre ensemble si possibles les enfants de groupes scolaires et/ou d'école identique, et les enfants qui viennent le plus régulièrement),
- Les répartitions de chaque semaine sont transmises le lundi précédent à chaque équipe qui peut effectuer des ajustements en fonction des informations dont elle dispose ou de ses besoins pédagogiques,
- Il reste possible de faire des ajustements à l'arrivée des enfants, elles devront alors être immédiatement transmises au secrétariat et maintenues autant que possible pour la durée de présence des enfants.

Gestes barrières et distanciation physique

Principe: Le respect de règles d'hygiène très strictes est l'affaire de tous. Il est impératif de respecter et de faire respecter les règles sanitaires en vigueur. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus

Distances

- Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique d'au moins un mètre doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents,
- La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Gestes barrières

- Se laver très régulièrement les mains,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Port du masque

Personnel ALG:

- Le port du masque reste obligatoire pour les personnels dans la mesure où la distance d'un mètre ne peut être garantie. Si les personnels se trouvent à plus d'un mètre le port du masque n'est pas obligatoire,
- Il est obligatoire sur les temps d'accueil et transport,
- Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle,
- La durée de port du masque doit être maximum de 4 heures sur une journée. Pour les masques lavables, il revient à l'ALG d'en assurer l'entretien.

Pour les enfants :

- Pour les maternels, le port du masque est à proscrire,
- Pour les élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé,
- Pour les mineurs de plus de 11 ans: le port du masque est obligatoire lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc.). Pour des déplacements internes à La Courbe, il est obligatoire à partir du moment où le groupe sera amené à croiser d'autres groupes ou adultes,
- Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. L'association disposera de masques de catégorie 1 pour doter les enfants qui n'en auraient pas.

Personnes extérieures (parents, intervenants, etc.):

• Le port du masque est obligatoire si la distanciation physique ne peut être maintenue.

Brassage

- Chaque binôme/trinôme d'animateurs sera responsable d'un groupe d'enfants,
- En fonction des compétences spécifiques des animateurs et/ou des besoins pédagogiques, il est possible qu'un animateur intervienne sur différents groupes en respectant toujours les taux d'encadrements et les mesures protocolaires définies.

Locaux

- Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux),
- La fiche protocole ménage définit les conditions de désinfection (effectuée par le personnel de service),
- Au besoin, des sens de circulation pourront être mis en place pour limiter les croisements de groupes,
- L'utilisation de ventilateurs ou de brumisateurs collectifs (sauf dans des chambres individuelles), y compris dans des dortoirs, est proscrite si le flux d'air est dirigé vers les personnes. L'utilisation de climatiseurs est possible, en évitant de générer des flux d'air vers les personnes, sans recyclage de l'air, et en recherchant le filtre le plus performant sur le plan sanitaire.

Sanitaires

- Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités, à défaut, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition,
- Autant que possible, des points d'eau et espaces sanitaires dédiés sont affectés à chaque groupe d'enfants qui doivent les utiliser prioritairement. S'ils doivent en utiliser d'autres, l'animateur veille à la désinfection des points contact et lunette avant et après (lunette, poussoir, poignée porte, verrou),
- L'approvisionnement en savon en quantité suffisante pour les enfants et en gel hydroalcoolique et en savon pour les personnels est une priorité. Idem pour les équipements et produits nécessaires à l'hygiène (essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle...),
- À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Matériel

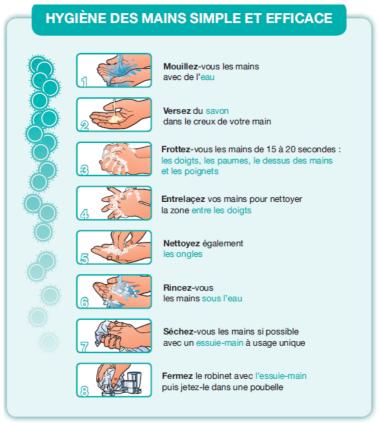
- Le matériel non personnel et/ou le matériel d'activité doit systématiquement être désinfecté après l'usage par un groupe,
- Si le matériel ne peut être désinfecté (consommables type papier, etc.), il convient de ne pas le remettre dans un espace collectif avant qu'il n'ait été isolé durant 24h,
- L'animateur se lave les mains avant et après l'usage de ce matériel.

Lavage des mains

Il devra se faire régulièrement, et sera systématique dans les cas suivants :

- A la montée et à la descente du bus si ramassage,
- A l'arrivée et au départ sur place,
- Avant et après les passages aux toilettes,
- Avant et après les repas,
- Après s'être mouché ou avoir éternué,
- Chaque fois que l'adulte le jugera nécessaire.

Il peut se faire sans distanciation physique aux lavabos entre les enfants d'un même groupe.



Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5). Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.

Les gestes de chacun font la santé de tous







Eat des connaissances : Juliet 2009. Tavivicorcivité à flanden : tra Après charges dangle. Bit 30 0004.

Fonctionnement spécifique en équipe

Vigilance collective

Du fait de ce protocole, les animateurs doivent être particulièrement vigilants aux points suivants :

- Montrer l'exemple dans l'application du protocole,
- Être en permanence vigilant au respect de la distanciation physique, notamment dans les lieux de circulation en groupe, lors des temps d'activité, lors du croisement des flux, dans la cour et aux entrées/sorties des toilettes,
- Porter le masque chaque fois que la distance d'1 mètre ne peut être respectée avec un enfant ou un adulte,
- Informer sa direction (directeur ou adjoint) de tout disfonctionnement éventuel dans la mise en place des protocoles afin de pouvoir procéder à des réajustements,
- Informer sa direction d'un manque de produit d'hygiène (gel, désinfectant, masques ...)
- Ne jamais laisser un enfant sans surveillance, être notamment vigilant à la composition de son groupe et aux distanciations de rigueur avec les autres groupes,
- Faire comprendre et respecter le protocole sanitaire et les gestes barrières à chaque enfant, une réflexion aura lieu en équipe et en préparation sur le sujet,
- Etre vigilant à tous signes évocateurs du COVID 19 chez les enfants (se reporter à la fiche « prise en charge d'un enfant symptômatique » en cas de doute,
- Prévenir sa direction puis le secrétariat de l'ALG de tous signes évocateurs du Covid 19 que l'animateur pourrait avoir, et rester chez soi,
- Prévenir sa direction puis le secrétariat de l'ALG de cas avérés de Covid 19 dans son entourage proche.

Rappels symptômes

 Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, sensation de fièvre, fatigue, trouble digestifs, perte du goût et de l'odorat, vomissement...

Lieux collectifs du personnel

Les lieux collectifs sont tous les lieux que des membres du personnel et/ou bénévoles peuvent partager : espaces convivialité (café, etc.), toilettes, secrétariat, espaces de rangement, etc.

- Dans tous ces lieux les animateurs doivent avoir une vigilance particulière aux distances (ce qui implique de limiter le nombre de personnes présentes simultanément et peut conditionner le port du masque) et se laver les mains avant et après,
- Ils doivent être particulièrement vigilants à toute manipulation matérielle (micro-onde, bouilloire, etc...), bien nettoyer le matériel et bien se nettoyer les mains après usage (particulièrement avant de boire ou manger),
- Ils disposent d'un gobelet individuel et personnel pour l'ensemble du séjour,
- Il peut être conseillé aux équipes d'amener leur propre matériel (gourde, couverts, etc. dans ces espaces),
- Aucune vaisselle non lavée ne pourra rester laissée à l'abandon dans ces espaces. Les animateurs sont responsables des éléments qu'ils utilisent, l'idéal étant de les identifier et de les conserver séparés pour la durée du séjour.

Prise en charge enfant symptomatique

Contexte constaté

- Date : / 20..... | Heures : | Lieu d'accueil :
- L'enfant bénéficie-t-il d'un P.A.I.: oui / non | Température constatée avec thermomètre sans contact : (considéré fiévreux dès 38°)

Actions à engager

Animateur et/ou assistant sanitaire:

- Rassurer l'enfant, lui expliquer la démarche et assurer les gestes barrières,
- Isoler l'enfant : effectué oui / non
- Mettre un masque adapté à l'enfant (sauf maternels) : Effectué : oui / non

Directeur et/ou adjoint :

- Contacter famille : Effectué oui / non | Heure d'appel : | Joints oui / non

(Coordonnées du/de la représentante légale ou de l'adulte qu'il/elle a désigné)

Transmission d'information au plus vite

Directeur de l'ACM:

Direction association:

Cf au verso

Validation document

- Le directeur (ou adjoint.e) de l'ACM :
- Date: | Heure: | Signature:

Suite

- Remplir le cahier d'infirmerie,
- Conserver une copie de ce document au sein de l'accueil péri ou extra-scolaire,
- Rappeler la famille une fois le test passé pour vérifier si le cas est avéré.

Tout enfant présentant des symptômes évocateurs de Covid-19 sera placé sous la surveillance d'un adulte L'enfant ne pourra revenir qu'avec un avis favorable d'un médecin (médecin traitant, scolaire, etc.)

Suite à donner en cas d'enfant avéré positif au COVID-19

Transmission d'information au plus vite

| Le directeur de l'ACM doit prévenir la directio | n de l'association : effectué oui / non Heure : |
|---|---|
| Personne contactée : M | ode d'information : |

Suite à donner par la direction de l'ALG

- En cas de test positif au COVID-19 d'un enfant ayant fréquenté l'école ou le centre de loisirs, les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires,
- Ces mesures visent à interrompre toute chaîne de transmission au sein de la collectivité scolaire et de la communauté,
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur dans les 48h qui précédent son isolement devra être effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Il est primordial de partager immédiatement toute information relative à l'apparition de cas avec la direction de l'Amicale et la direction de l'école (pour le périscolaire).

- Périscolaire, contacter :
 - Directeur école,
 - Agglomération, DDCS, Mairie de lieu de résidence,
 - Familles des enfants qui ont été en contact avec un membre de la fratrie de l'enfant concerné,
- Extra-scolaire (Courbe + Noël) contacter :
 - Mairie de résidence de l'enfant et Mairies sur la même ligne de ramassage,
 - Agglomération (copie conseiller territorial), DDCS, Mairie de lieu de résidence,
 - Familles des enfants qui ont été en contact avec un membre de la fratrie de l'enfant concerné.

Spécificités salarié ou adulte symptomatique et/ou positif

Personne symptomatique

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donnera lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

- Informer et Isoler l'adulte avec port d'un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale,
- Lui rappeler la procédure à suivre : éviter les contacts, port du masque systématique, consulter son médecin traitant qui décidera si un test de dépistage est nécessaire et qui donnera un avis sur la reprise du travail,
- S'assurer du bon retour à domicile de la personne,
- Informer l'employeur sans délai,
- Dès l'apparition de symptômes évocateurs de Covid-19 chez le personnel, une procédure prévoit la consultation immédiate du médecin traitant et la réalisation d'un test de dépistage.

En cas de test positif

- En cas de test positif au COVID-19 d'un adulte ayant fréquenté l'école ou le centre de loisirs, les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires,
- Ces mesures visent à interrompre toute chaîne de transmission au sein de la collectivité scolaire et de la communauté,
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par l'encadrant dans les 48h qui précédent son isolement devra être effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Il est primordial de partager immédiatement toute information relative à l'apparition de cas avec la direction de l'Amicale et la direction de l'école.

Secrétariat ALG:

- Périscolaire, contacter :
 - Directeur école,
 - Agglomération, DDCS, Mairie de lieu de résidence,
 - Familles des enfants qui ont été en contact avec un membre l'adulte concerné,
- Extra-scolaire (Courbe + Noël) contacter :
 - Mairie de résidence de l'enfant et Mairies sur la même ligne de ramassage,
 - Agglomération (copie conseiller territorial), DDCS, Mairie de lieu de résidence,
 - Familles des enfants qui ont été en contact avec un membre de la fratrie de l'enfant concerné.

Accueil sur place

L'idée générale est : les parents ou responsables légaux rentrent le moins possible sur le site de la Courbe

En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques et se laver les mains (gel hydroalcoolique) avant leur entrée.

Préalable

- Le bouton d'ouverture automatique du portail sera désactivé et le numéro de téléphone du secrétariat sera indiqué à l'entrée pour éviter des entrées inopportunes,
- L'ALG prévoit des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil,
- Un marquage au sol sera installé devant l'accueil familles de manière à inciter parents et enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum. Si la configuration des locaux et la sécurité le permettent, deux accès simultanés sont organisés,
- Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

Horaires

- Les horaires d'accueil 7h45-9h00 le matin, 17h45-18h15 le soir,
- Sauf circonstances exceptionnelles justifiées, et en entente préalable avec l'équipe du secrétariat de La Courbe, aucun enfant ne pourra être accueilli ou récupéré en dehors de ces horaires.

Lieux

- L'accueil des pré-ados se fait au portail côté Ferme. Un fléchage sera installé en ce sens.
- L'accueil maternel et élémentaire sur site se fera selon les modalités suivantes ;
 - Pour des raisons de sécurité, l'accueil parent maternels et élémentaires se fait à l'intérieur de La Courbe,
 - Les parents se garent sur le parking voiture,
 - Les parents sont invités à entrer masqués par la porte habituelle (dont la fermeture électrique sera désactivée pour éviter les manipulations répétées du bouton),
 - Ils suivent les marquages au sol pour éviter tous croisements et s'arrêtent au niveau du compteur en respectant les zones d'accueils et distances matérialisées au sol et part affichages,
 - Ils seront accueillis et les enfants répartis par groupes à partir de cet endroit :
 - Maternels dans leurs bâtiments,
 - Elémentaires dans les tentes installées à cet effet,
- Une fois les enfants déposés, les familles ressortent par la même porte.

Déroulement

- Maternels: un animateur et/ou un adjoint est à proximité du point d'accueil et accueille les familles. C'est lui qui emmène l'enfant dans son groupe ou dans sa « zone de transit »,
- Elémentaires : les enfants sont accueillis au niveau des tentes. Ils y restent avec un animateur jusqu'à ce qu'un animateur ou un adjoint les accompagnent vers leur groupe ou « zone de transit »,
- Cette zone devra être définie pour chaque groupe d'âge (3/4 ans, 5/6 ans, 7/8 ans, 9/10 ans et 11/15 ans). A l'intérieur de ces « zones », le respect des distances de sécurité et gestes barrières est impératif. Dans ce cas, à l'arrivée de l' « animateur référent » de chaque sous-groupe, les enfants vont avec lui dans leur « espace spécifique » (tente, salle, etc.).

Communication aux familles sur les lieux d'accueils

Ayez bien à l'esprit :

- que vous êtes parfois la seule (et dans tous les cas la première et la dernière) image que les parents auront de La Courbe et de l'ALG,
- que les familles auront peut-être besoin d'être rassurées (protocole, etc.),
- qu'elles sont parfois elles-mêmes dans des situations un peu tendues et que cela chamboule leurs organisations.

Encore plus que les autres années, il faudra faire preuve de patience, de tact et de diplomatie. Mais nous savons que vous savez faire...

Transport

Matériel à ne pas oublier

- Un masque pour les animateurs,
- Un masque au besoin pour les enfants de plus de 11 ans qui n'auraient pas les leurs,
- La feuille d'appel du jour,
- Du gel hydroalcoolique dans un flacon avec poussoir ou pulvérisateur
- Un téléphone portable,
- Des sacs pour le mal des transports,
- Une trousse de secours contenant notamment des gants à usage unique et sacs refermables ayant vocation à accueillir les déchets,
- Des plots et des lingettes resteront à disposition dans les bus.

Encadrement

 Pour nécessité de service, un animateur pourra être amené à se rendre sur un point d'accueil bus autre que celui mentionné dans son contrat. A cette condition, les frais supplémentaires de déplacement seront pris en compte par l'ALG.

Lieux d'accueils

- L'ALG prévoit des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil. L'amplitude de ramassage a été élargie,
- Avant l'ouverture, et en fonction du nombre d'enfants accueillis, un marquage au sol est installé devant l'accueil de manière à inciter parents et enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum,
- sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

Accueil et montée dans le bus sur les lieux de ramassage

- L'accueil et le transfert de responsabilité se font à l'entrée du bus,
- L'animateur chef de convoi accueille les familles une à une et coche les enfants sur sa liste d'appel. Seuls les enfants qui y sont inscrits sont autorisés à monter dans le bus (en cas de doute, appeler le secrétariat de la Courbe au 05.63.58.35.22),
- Pour les enfants de plus de 11 ans le masque est obligatoire,
- A la montée dans le bus, l'animateur met une pulvérisation de gel hydroalcoolique sur les mains des enfants afin qu'ils se les désinfectent.

Organisation de la répartition dans le bus

Le principe de base est : « les enfants ne doivent jamais se croiser dans les allées »

- La montée et la descente se font par la porte centrale du bus,
- Les enfants sont répartis en commençant par le fond du bus jusqu'au niveau de l'entrée centrale, Puis de l'avant jusqu'au niveau de l'entrée centrale,
- Sur chaque nouveau lieu le processus se répète à partir de la première place disponible.

Les mêmes règles de distanciation que sur le centre s'appliquent, en conséquence :

- A priori, les enfants ont répartis sur les sièges côté fenêtre du bus en laissant le siège jouxtant l'allée centrale vide,
- Certaines exceptions permettent de mettre deux enfants côte à côte :
 - Les enfants d'un même « sous-groupe » peuvent être assis côte à côte,
 - Les frères et sœurs peuvent être assis côte à côte,
 - Quoi qu'il en soit, tous les enfants côte à côte doivent être répartis du même côté de l'allée centrale, côté chauffeur, de manière à ce qu'il reste un siège d'écart sur le côtéavec d'autres enfants d'autres groupes,
- Il en va de même pour les animateurs, sachant qu'au moins 1 animateur doit être devant et un second sur le siège donnant sur l'ouverture centrale.

Descente du bus à La Courbe

Les enfants descendent en sens inverse de la montée toujours sans se croiser dans les allées

- Les premiers à descendre sont ceux qui se situent du niveau de l'entrée centrale jusqu'à l'avant, puis du niveau de l'entrée centrale à l'arrière,
- <u>Maternels</u>: l'animateur bus et l'adjoint récupèrent chacun les enfants correspondant à un groupe d'âge et respectant le plus possible les distanciations entre les sous-groupes de chaque tranche d'âge (3/4 ans ou 5/6 ans),
- <u>Elémentaires</u>: l'animateur bus et l'adjoint récupèrent chacun les enfants correspondant à un groupe d'âge et respectant les distanciations entre les sousgroupes de chaque tranche d'âge (7/8 ans ou 9/10 ans),
- Adolescents : Idem.

Arrivée et départ des lieux d'activités

Les enfants passent par une « zone de transit » avant l'arrivée de leur animateur

- Les groupes sont conduits dans une « zone de transit » qui a été définie pour chaque tranche d'âge. A l'intérieur de ces « zones », le respect des distances de sécurité et gestes barrières est impératif entre les sous-groupes,
- A l'arrivée de l' « animateur référent » de chaque sous-groupe, les enfants vont avec lui dans leur « espace spécifique » (tente, salle, etc...),
- Au moment du départ, le soir, l'ensemble des enfants sont rassemblés par tranches d'âges et par bus, en maintenant les distances entre les enfants de sous-groupes différents, chaque groupe étant accompagné d'un animateur,
 - Les animateurs « convoyeur » sont avec un des groupes d'enfants de leur bus (pour les élémentaires et les maternels),
 - Les animateurs supplémentaires et adjoints accompagnent les autres groupes,
- Au moment où les bus sont appelés, les groupes concernés se dirigent vers leurs bus.

Remontée dans le bus à la Courbe

Toujours sans se croiser dans le bus, les enfants montent en fonction de leur commune d'arrivée.

 Les premiers à monter dans le bus sont ceux qui seront déposés en derniers, et ainsi de suite avec les mêmes règles de distanciation que le matin, Pour le reste, la procédure est identique à la montée du matin.

Descente du bus au retour

Un zone tampon est mise en place pour éviter le phénomène d'attroupement autour du bus.

- Pour éviter les attroupements à l'entrée du bus, les animateurs descendent en premier et définissent une zone d'environ 2m x la longueur du bus avec les plots (env.20m²),
- Les parents ne peuvent entrer dans cette zone,
- Les enfants descendent du bus dès que leurs parents sont là. Les enfants de la partie arrière du bus descendent par le centre, les enfants de la partie avant par l'avant. (Pour ne pas les faire attendre sur le trottoir avec les problèmes de sécurité et/ou climatiques). Il convient de prendre garde à ce qu'il n'y ait aucun contact entre eux et qu'ils ne touchent pas à tout en remontant l'allée.

En cas de besoin de soin ou de vomissement

- Se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique et mettre des gants jetables,
- Soigner et/ou nettoyer l'enfant en prenant les précautions sanitaires habituelles,
- Nettoyer les surfaces du bus qui auraient été souillées puis avertir le chauffeur qu'il puisse prendre les mesures de désinfections nécessaires,
- Enlever les gants et les mettre dans le sac prévu à cet effet,
- Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique.

Communication aux familles

Ayez bien à l'esprit que :

- Que vous êtes parfois la seule (et dans tous les cas la première et la dernière) image que les parents auront de La Courbe et de l'ALG,
- Que les familles auront peut-être besoin d'être rassurées (protocole, etc.),
- Qu'elles sont parfois elles-mêmes dans des situations un peu tendues et que cela chamboule leurs organisations.

Encore plus que les autres années, il faudra faire preuve de patience, de tact et de diplomatie. Mais nous savons que vous savez faire...

Hygiène du véhicule

 Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

COVID-19 Mesures sanitaires

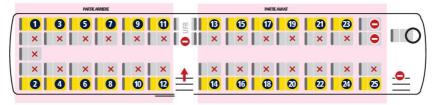
Montée et descente par la <u>porte arrière</u>

Port du masque OBLIGATOIRE

(sauf pour les maternelles et élémentaires)



- > Je m'installe sur un siège <u>près des fenêtres</u> et selon l'ordre suivant :
 - d'abord les places n°1 à 12 : partie arrière du car
 - puis n°25 à 13 : partie avant du car



- > J'attache ma ceinture de sécurité et je garde ma place jusqu'à l'arrivée.
- > Je suis entré en dernier, je sors en premier.







Transport: cas particuliers

Enfants non présent où en retard à l'heure de départ

- Si un enfant n'est pas présent à l'heure du départ, le bus part à l'horaire normal pour ne pas dérégler l'organisation des transports (les parents amèneront les enfants directement à la Courbe),
- Si un parent arrive très juste, il est possible de différer un peu le départ pour l'accueillir. Il convient toutefois de lui rappeler qu'il faut d'arriver au moins 5 min avant le départ du bus. En cas de retard répétés, prévenir le secrétariat afin que l'ALG intervienne directement auprès de la famille.

Enfants ne figurant pas sur la liste d'appel fournie

Si le parent est présent :

- Vérifier avec le parent si l'inscription a bien été faîte en bonne et due forme. Si ce n'est pas le cas, il est impossible d'accueillir l'enfant,
- Si le parent pense avoir effectué son inscription dans les formes : contacter le secrétariat au : 05 63 58 35 22 qui pourra vérifier s'il n'y a pas eu une erreur et en fonction de la réponse accueillir ou non l'enfant.

Si le parent n'est pas présent :

- Contacter le secrétariat au : 05 63 58 35 22 qui pourra vérifier s'il n'y a pas eu une erreur et en fonction de la réponse accueillir ou non l'enfant,
- Au besoin le secrétariat contactera la famille pour lui demander de venir récupérer l'enfant.
- Si le secrétariat n'arrive pas à joindre la famille, ou ne possède pas de fiche de renseignement, il vous indiquera la procédure à suivre.

Quoi qu'il en soit, ne prenez jamais la responsabilité de renvoyer un enfant seul, ou de le faire monter dans le bus de votre propre initiative.

Familles mécontentes

- Gardez votre calme, expliquez à la famille que vous entendez sa difficulté mais qu'hélas vous ne pouvez vous-même rien faire, et renvoyer la famille vers le secrétariat qui gèrera la situation.,
- Il est important que vous gardiez votre calme malgré les difficultés ou les comportements désagréables. Signalez-nous tous comportements déplacés de parents ou d'enfant à votre endroit.

Assistant sanitaire

Matériel spécifique à prévoir et/ou à ne pas oublier

- Gants à usages uniques,
- Des sacs à usages unique pour accueillir les déchets des interventions hors infirmerie,
- Une poubelle fermée par lieu infirmerie,
- Un produit virucide pour l'infirmerie,
- Des masques de rechange,
- Du gel hydroalcoolique dans un flacon avec poussoir ou pulvérisateur,
- Thermomètres
- Visière.

Espace dédié

 Un espace « COVID-19 » dédié est mis en place pour chaque séjour maternels, élémentaires, pré-adolescent.

Protocole d'intervention

- Se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique et mettre des gants jetables, un masque et la visière,
- Soigner et/ou nettoyer l'enfant en prenant les précautions sanitaires habituelles et en respectant le plus possible les gestes barrière,
- Nettoyer les surfaces qui ont été en contact avec l'enfant et/ou souillées avec le produit virucide,
- Enlever les gants et les mettre dans le sac prévu à cet effet,
- Changer de masque s'il a été souillé par éternuement ou contact de l'enfant,
- Se laver les mains soigneusement, y compris les zones des bras qui ont pu être en contact les enfants,
- Raccompagner l'enfant vers son groupe,
- Remplir le carnet de soin.

Assistant de vie et loisirs

Un temps d'accompagnement spécifique à eu lieu le 23 juin 2020 pour étudier les modalités d'accueil particulières des enfants en situation de handicap dans ce contexte. Un second temps aura lieu le 27 juin avec les directeurs des séjours. Enfin un temps de transmission entre les équipes de juillet et d'août aura lieu le 30 juillet.

Afin de préparer l'été le plus sereinement possible, toutes les familles identifiées (y compris celles n'ayant pas encore fait de démarches cette années) seront contactées pour savoir si elles comptent mettre leur enfants à La Courbe cet été.

Dans tous les cas, il faudra que les enfants soient en capacité de s'adapter à un minimum de cadre lié au contexte sanitaire. Nous nous appuierons sur les AVL, leurs connaissances des enfants et leurs appréciations des situations pour déterminer les possibilités d'accueil des enfants et/ou les adaptations nécessaires.

Groupes et matériel

- Le passage de salles en salles et/ou de groupes en groupes sera beaucoup plus limité que les années passées. Il est souhaitable que l'enfant soit rattaché à un groupe à la journée,
- L'idéal est de se prévoir la possibilité d'un petit stock de matériel spécifique pour les moments où l'enfant aurait besoin de s'isoler,
- Si du matériel doit être emprunté pour l'occasion dans la salle d'un autre groupe, il faudra veiller à sa désinfection avant et après usage (Concerter les collègues sur le sujet),
- Comme les autres animateurs, les AVL disposerons d'un sac « banane » avec talkiewalkie, gel hydroalcoolique et désinfectant, fiche enfant, etc.

Repas et pauses

- Il est possible d'accompagner l'enfant à table si c'est nécessaire. Dans ce cas, le repas doit se prendre à un mètre de distance. Si l'enfant a besoin d'un accompagnement pour manger, l'animateur l'aide en gardant son masque et mangera en décalé,
- Pour la prise des temps de pause des AVL, pensez bien à transmettre toutes les infos nécessaires et la fiche de suivi de l'enfant au collègue qui s'en occupera.

Contacts enfants/animateurs

 Certains enfants en situation de handicap risquent d'avoir un rapport à la proximité et au contact avec leur animateur qui sera en deçà des recommandations du protocole. Il est important de préserver à la fois l'équilibre psycho-affectif de l'enfant et la sécurité sanitaire de chacun. De fait, vous pouvez vous reporter à la fiche « Contact direct ou indirect avec les enfants »

Fiche protocole: Repas

Eléments communs

- L'organisation est conçue de manière à limiter les files d'attente et attroupements,
- Enfants comme adultes se lavent les mains soigneusement avant et après le repas,
- Il faut faire en sorte que les enfants manipulent le moins possible d'éléments communs (pains, couverts de service, eau, etc.),
- Il ne doit pas non plus y avoir de partage de nourriture entre enfants,
- Il est souhaitable que les déplacements soient limités, ou pour le moins organisés de manière à éviter les croisements entre enfants de groupes différents,
- Les repas arrivent au centre par barquettes de 8.

Gestion du repas

Maternels

- Les enfants d'un même groupe peuvent manger sans distanciations spécifiques. Une distance de 1 m minimum doit être respectée entre les enfants de groupes différents,
- Par ailleurs, pour faciliter l'organisation des pauses, etc., les animateurs mangerons sur une table séparée mais à proximité de la table des enfants de leur groupe,
- Pour éviter le partage de couverts, les animateurs auront des « couverts de découpe » sur leur table, et découperons les aliments des enfants qui le souhaitent dans le plat, avant de servir,
- Il en va de même pour le pain et le broc d'eau, ils sont sur la table de l'animateur qui sert chaque enfant individuellement.

Elémentaires et pré-ados

- Aucune distanciation ne s'applique entre les enfants d'un même sous-groupe à table. Il doit y avoir au moins 1m entre des enfants de groupes différents,
- Il convient de faire en sorte que les enfants manipulent le moins possible d'éléments communs (pains, couverts de service, eau, etc...). Soit les animateurs gèrent le service, soit un même enfant assure chaque type de service (pain, eau, plat...) en étant vigilant de ne pas entrer en contact direct avec les aliments,
- Les animateurs doivent maintenir au moins 1 mètre entre eux et avec les enfants.

Débarrassage

Au vu du contexte, il est souhaitable de limiter au maximum le contact des enfants avec des couverts ou des aliments qui n'étaient pas les leurs.

- Les enfants peuvent éventuellement rassembler la vaisselle (empiler leurs verres, mettre les assiettes l'une dans l'autre),
- Si des « poubelles de tri » sont installées, il convient qu'il y en ait une par groupe et que la circulation des enfants autour soit très encadrée,
- Le débarrassage des piles, le tri des déchets, le nettoyage des tables sera effectué par le personnel technique avec les équipements de protection adaptés.

Goûters

 Toutes les préconisations sanitaires valables pour les repas le sont également pour les goûters.

Activité avec les enfants

L'objectif est de permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé, tout en leur permettant d'évoluer le plus naturellement possible au travers d'activités de qualité.

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

En amont

- Il faudra être vigilant à l'organisation et à la répartition des espaces (entre les animateurs et/ou groupes),
- S'organiser aussi quant aux circulations des groupes au cas où cela s'avèrerait nécessaire (grand jeu, passation d'espaces, en intérieur, etc...),
- Au besoin, organiser le rangement des vêtements de l'enfant en cours d'activité.

Mesures générales

- S'assurer que chaque enfant se lave les mains avant et après l'activité ainsi qu'à son entrée et sa sortie de la salle.
- Aucune règle de distanciation ne s'applique entre enfants d'un même sous-groupe.
 Entre enfants et adultes et/ou entre différents sous-groupes les règles de masques (pour les adultes) et de distanciations s'appliquent,
- Le matériel peut désormais être partagé entre les enfants d'un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, jeux de société, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) si au minimum une désinfection quotidienne est assurée ou que le matériel est ensuite laissé à l'isolement durant 24h avant réutilisation. A cette fin, bien prévoir en fin d'activité la désinfection du matériel ou sa mise à l'isolement,
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs (dont cabanes maternels, toboggans, bacs à sables, pyramide de cordes, jeux d'eaux, tipis, terrains de sports, etc.) est autorisé si un nettoyage quotidien est assurée (ou après une période sans utilisation de 12h),
- Rappeler aux enfants les gestes barrières et l'importance du respect des mesures de protection sanitaire au début de chaque activité,
- Expliquer au besoin les adaptations spécifiques de l'activité par rapport à « la normale »
- Si du matériel est mis en libre accès, il doit être identifiable pour être nettoyé et/ou isolé en fin d'utilisation,
- Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités,
- Dans la mesure du possible, il convient de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement,
- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières,
- Pour le matériel loué et/ou fournis pas des intervenants, il convient de le désinfecter ou de vérifier en amont que cela a bien été effectué.

Spécificité activité à l'intérieur

- Assurer la ventilation de la salle, avant, pendant (si le temps s'y prête), et après le passage des enfants,
- Laisser ouvertes les portes d'accès aux salles afin de limiter les contacts,
- S'assurer de la mise à disposition du « kit d'hygiène » (gel, désinfectant) dans la salle.

Spécificités activités en plein air

- Pour les activités en extérieur, délimiter un périmètre d'activité par groupe. Chaque groupe reste dans l'espace consacré à l'activité à laquelle il participe,
- Pour les jeux libres en extérieur, matérialiser des îlots de jeux dans lequel l'animateur pourra assurer une surveillance efficiente et un accompagnement bienveillant.

Réflexion pédagogique autour des activités

- Assurer pour chaque enfant une « proximité distanciée », réfléchir à la manière d'être en lien, en relation, malgré les contraintes de distances et de masques,
- La communication non verbale peut-être très limitée par un masque, des lunettes de soleil et un couvre-chef. Il peut être intéressant d'avoir une réflexion sur les temps avec et sans masques (avec les distances de rigueur bien entendu),
- En fonction de l'évolution des protocoles, une réflexion quant à l'usage des visières transparentes pourra être envisagée,
- Il est possible pour un enfant de ramener ses créations à la maison, il faut toutefois prendre garde que les créations de différents enfants ne soient pas en contact et qu'elles soient stockées en extérieur ou dans un local bien aérés. Il faut également prendre garde que seul l'enfant concerné manipule sa création,
- Il est également possible d'imaginer, pourquoi pas avec les enfants, des adaptations de jeu en « mode protocole », ce qui pourra être l'objet d'un temps de réflexion et d'appropriation collective,
- Le montage de grands jeux intergroupes, en réfléchissant aux moyens de garantir la sécurité des enfants, et aussi fortement encouragée.

Activités spécifiques

Pour les activités spécifiques, un certains nombres de protocoles ont été mis en place par les animateurs spécialisés en lien avec leurs fédérations respectives. Il faut pour cela se rapprocher des animateurs concernés.

- Piscine : Corinne, Charly,
- Escalade, Accrobranche: Patricia, Jérôme P, Hackym, Ian et/ou Anthony.

Contact direct ou indirect avec les enfants

Nombre d'activités ou de temps de vie quotidienne pourront nécessiter d'avoir un contact direct ou indirect avec des enfants.

Par exemple:

- Aide à l'habillage ou au déshabillage autour de la piscine, de la sieste...
- Mise de crème solaire, soins,
- Aide lors d'une activité type escalade,
- Accompagnement d'enfants en situation de handicap,
- Partage de matériel lors de jeux,
- Etc.

Dans ces situations, les préconisations sont les suivantes

- Comme à chaque fois, lavez-vous bien les mains avant de commencer,
- Durant le temps que dure votre action, éviter tout contact entre vos mains et votre visages, vos muqueuses ou une plaie,
- Une fois votre action terminée, l'avez-vous soigneusement les mains à nouveau, y compris les bras s'ils ont été en contact avec les enfants.

Il est possible, pour les enfants d'un même groupe, qu'un animateur mette successivement de la crème solaire (par exemple) à plusieurs enfants sans se relaver les mains à chaque fois (ils sont de toutes façons en contact entre eux durant la journée.

Jeux d'eau

Il est possible d'organiser des jeux d'eau avec des enfants. Toutefois, cela nécessite quelques points de vigilance particuliers.

Espace

- Essayer de choisir un espace et des jeux qui vont limiter les phénomènes d'eau stagnante dans l'espace de jeu,
- Il est souhaitable que plusieurs groupes ne jouent pas à l'eau au même endroit pour éviter qu'ils soient en contact avec de l'eau ou des zones humides ayant été en contact avec d'autres groupes (matériel contenant de l'eau, zone boueuse d'un groupe précédent, etc...),
- Plutôt que des groupes « tournent » sur les mêmes jeux d'eau, il vaut mieux que les jeux « tournent » de groupes en groupes en étant soigneusement désinfectés entre chaque.

Contact

- Les enfants d'un même groupe peuvent librement jouer à l'eau entre eux, il convient toutefois que des enfants d'autres groupes ne soient pas aspergés à cette occasion,
- De même, il faut éviter les échanges enfants/animateurs via l'eau. Il est donc déconseillé pour les animateurs de participer directement au jeu.

Brumisateur

 Il est possible de rafraîchir les enfants avec des brumisateurs, il convient toutefois de faire en sorte que le flux humide ne puisse pas passer des enfants aux adultes et réciproquement. Attention donc au sens du vent.

Entretien

Pour plus de détail, se référer aux fiches de postes « personnels d'entretien »

Locaux

- L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage,
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour,
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Se référer aux fiches de postes « personnels d'entretien ».

Espace repas

 Un nettoyage des sols et des surfaces des espaces de restauration doit être réalisé au minimum une fois par jour. Pour les tables, le nettoyage désinfectant doit être réalisé après chaque service.